

PARTICIPER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

1 JOUR (7H)

▶ **PRÉREQUIS :** AVOIR SUIVI LA FORMATION "ASSURER SA MISSION SSCT AU CSE "

▶ **PUBLIC :** REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

INTER & INTRA



OBJECTIFS

- Connaître les différentes terminologies utilisées dans le cadre de la prévention
- Maîtriser les facteurs de Risques Psycho-Sociaux
- Participer activement à la mise en place d'une démarche de prévention des Risques Psycho-Sociaux dans votre entreprise



PROGRAMME

Identifier les Risques Psychosociaux comme risque professionnel

- Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques
- Les obligations du CSE
- Les obligations du salarié

Définir la notion de RPS et de ses compétences

- La notion de RPS
- Les composantes des RPS
- Le stress
- Les violences internes
- Les violences externes

Situer l'impact des RPS sur une organisation

- Les conséquences des RPS sur la santé des salariés
- Les conséquences des RPS sur l'entreprise
- Les enjeux généraux de la prévention

Détecter les facteurs de risques

Participer activement à la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS dans son entreprise

- Les 3 niveaux de mesures de prévention
- La démarche de prévention : diagnostic, plan d'action

▶ Modalités & méthodes pédagogiques

- Locaux adaptés au groupe
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

▶ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

▶ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

▶ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application

ANIMÉE PAR

- Morgane SEZNEC, Formatrice CSE SSCT
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

Adhérent > 350 € net/jour/stagiaire
Non adhérent > 455 € net/jour/stagiaire
Tarifs hors frais annexes et repas
> **Sur devis** pour la formation en Intra

LIEUX ET DATES 2025

> **Sur demande**



PRÉSENTIEL



CEZAM
PAYS DE LA LOIRE
Mon allié CSE de A à Z

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.



Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr